

Article 72 - Amendments to the forms

Toute modification des formulaires prévus au présent règlement est adoptée suivant la procédure consultative visée à l'article 73, paragraphe 3.

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/text/obligations-alimentaires-r%C3%A8gl-42009/1442#comment-0>